

# A RENVoyer A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: AVEMOTT

ADRESSE DU CLUB: rue Hornet, 49 6567 FONTAINE-VALMONT

Téléphone: ..... GSM: 0497778273 E-Mail motoclubavemott@gmail.com

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:

ENDURO SPRINT DE BINCHE 07 AVRIL 2019

---

## REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le 07 avril 2019 un

ENDURO NATIONAL - EUROPEEN -INTERNATIONAL (\*)

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE: .....

ADJOINTS : .....

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: Vukcevic Philippe TEL: 0479/997166

COLLEGE TECHNIQUE: .....

CHRONOMETRAGE: RIS.....

RESPONSABLE MEDICAL : HAINAUT AMBULANCE

:

SERVICE MEDICAL: HAINAUT AMBULANCE

:

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom:..... GSM:..... E-mail:.....

VUKCEVIC P 0479/997166

VALLI C 0496/513136

GOETHALS E 0473/321640

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse : rue des mineurs (ETS WANTY) 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE à partir de : 7H30

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9h30 à : rue des mineurs (ETS WANTY) 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE

Art. 6 **Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier.**  
La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapes spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	17 KM	6	1H15	2	7H30	9H30
ESPOIRS	17 KM	5	1H15	2	7H45	
YOUTH 125	A	DEFINIR	LE	SAMEDI	7H45	
NATION.	17 KM	5	1H15	2	7H45	
JUNIORS	17 KM	5	1H15	2	8H00	
GENTLEMEN	17 KM	5	1H15	2	8H00	
EXPERTS	17 KM	5	1H15	2	8H00	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc – MOTOS ANCIENNES – 125cc 4T - ELECTRIQUES	17 KM	4	1H15	2	8H15	
LOISIRS	-	-	-	-	-	-

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmés à l'inscription.  
(Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories).

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 60 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale. **Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire.**

Les frais de location du transpondeur sont fixés à 10 €. Ils sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Indiquer ici le montant total en euros des droits d'engagement d'application pour cette épreuve : 80 €

La procédure d'inscription se fera via le site web de la FMB : [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)

Règlement Particulier établi le 13/03/19

Le secrétaire de Course

PO Le Commissaire d'organisation



Approuvé le ..... Le Directeur de course